

14 décembre 2018

DOSSIER DE PRESSE

L'efficacité énergétique rapporte
100 000 € à 30 collectivités de Côte-d'Or

CONTACT PRESSE : Nathalie Blanc - nblanc@siceco.fr - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18

SOMMAIRE

Communiqué de presse

Lutter contre le changement climatique (2 feuilles)

Valoriser les travaux de ses adhérents en faveur des économies d'énergie

Les lauréats (3 feuilles)

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or



L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE RAPPORTE 100 000 € À 30 COLLECTIVITÉS DE CÔTE-D'OR

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, valorise les travaux d'amélioration énergétique effectués sur le patrimoine bâti de ses adhérents grâce au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Suite à l'opportunité d'une vente de ces CEE, Jacques Jacquenet, Président du SICECO, en présence d'Anne-Marie Terrand, Vice-présidente en charge de la commission Énergies, a remis le produit de la vente des CEE aux 30 collectivités concernées le vendredi 14 décembre 2018 sur le plateau Web-TV à Cité 21.

Valoriser les investissements de ses communes adhérentes en faveur des économies d'énergie

Le SICECO assure, pour ses adhérents, la gestion des CEE relatifs aux travaux d'éclairage public et aux bâtiments, permettant ainsi leur mutualisation.

Les sommes perçues de la vente des CEE correspondants aux travaux d'éclairage public sont mutualisées pour l'ensemble des adhérents, le SICECO en assurant la maîtrise d'ouvrage et une partie des coûts. Les recettes sont réinvesties dans les travaux d'éclairage public permettant des économies d'énergie.

La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux bâtiments étant, quant à elle, assurée par les adhérents, les recettes issues de la vente de ces CEE sont redistribuées directement aux adhérents, proportionnellement au poids des actions retenues en kWh Cumac dans les CEE vendus (les kWh Cumac (kiloWattHeures Cumulés Actualisés) correspondent aux kWh économisés pendant la durée de vie conventionnelle du matériel installé).

100 000 € de recettes pour les collectivités

Les dossiers de CEE, déposés sur le registre national EMMY en 2017, ont été vendus. Le montant total de la vente s'élève à **189 528 €**. Les CEE vendus correspondent pour **56 %** à des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique effectués sur les bâtiments communaux tels que le passage en double vitrage, l'isolation du bâti, l'installation de chaudière à condensation ou basse température, ... Ces derniers sont redistribués alors aux adhérents, proportionnellement au poids de leurs actions dans le dépôt des CEE. Au total, ce sont **environ 100 000 €** qui sont redistribués à **30** collectivités du département.

Les **44 %** restants concernent des travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

CONTACT PRESSE : Nathalie Blanc - nblanc@siceco.fr - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18

SICECO - Territoire d'énergie Côte-d'Or

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 680 communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, c'est-à-dire la mutualisation des moyens, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques.



INFO +

Les CEE, pour lutter contre le changement climatique

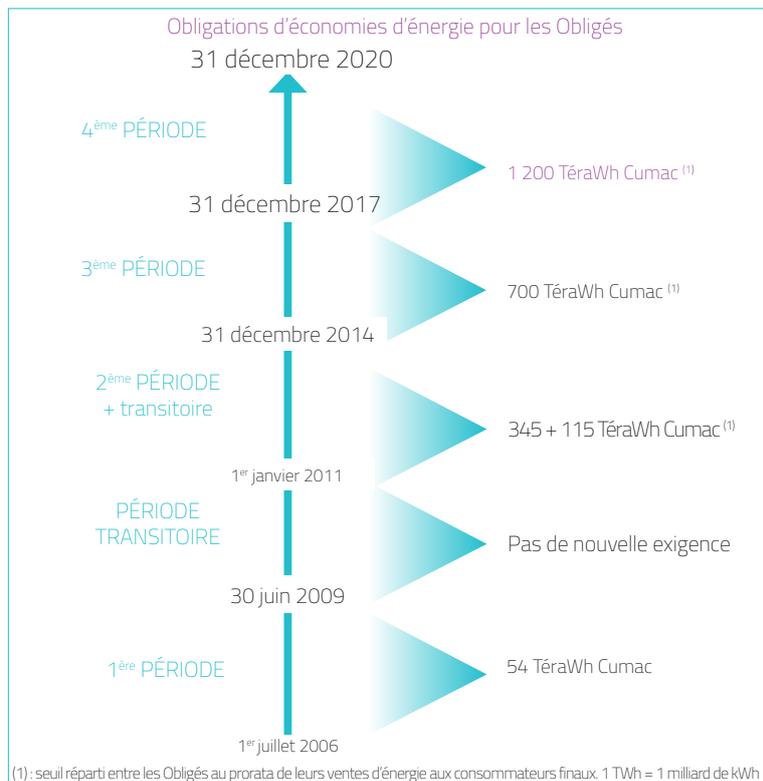
Le dispositif des CEE a été introduit dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Il incite à réaliser des économies d'énergie dans les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire), des petites et moyennes industries, des réseaux, de l'agriculture et des transports. Les fournisseurs d'énergie, appelés «Obligés», sont tenus d'effectuer des économies d'énergie en conduisant des actions directes auprès de leurs abonnés ou en achetant, sur le marché national, des Certificats d'Économies d'Énergie. Ces derniers sont délivrés notamment aux collectivités (appelées «Non Obligés ou Éligibles») lorsqu'elles ont mis en œuvre des travaux destinés à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le dispositif des CEE a été introduit en 2006 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique du Grenelle de l'Environnement. Il incite à réaliser des économies d'énergie dans les secteurs du bâtiment (résidentiel et tertiaire), des petites et moyennes industries, des réseaux, de l'agriculture et des transports.

Concrètement, les fournisseurs d'énergie, appelés les « Obligés », sont tenus d'effectuer des économies d'énergie, dont le seuil est fixé par l'État (voir illustration ci-dessous). Depuis le 1^{er} janvier 2018, les Obligés ont 3 ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020) pour atteindre 1 200 TéraWh Cumac. Cet objectif est réparti équitablement entre les vendeurs d'énergie sur la base du prix TTC (75 %) et des volumes de vente en kWh (25 %). À la fin de cette période, une pénalité de 0,015 € par kWh Cumac restant sera appliquée aux « Obligés » n'ayant pas atteint leur objectif.

Calendrier du dispositif



CEE

POSSIBILITÉ DE VENDRE AUJOURD'HUI DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE FUTURES CONSÉCUTIVES À LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS UN BÂTIMENT EXISTANT

VALORISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

OUTIL FINANCIER AU SERVICE D'UN PROGRAMME D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, DESTINÉ À DÉCLENCHER ET FACILITER DE NOUVEAUX INVESTISSEMENTS

Le kWh Cumac est l'unité qui comptabilise les économies d'énergie pendant la durée de vie conventionnelle du matériel installé avec une actualisation de 4 % appliquée tant sur la valeur économique que technique (Cumac = cumulé actualisé)

CEE (kWh Cumac)

=

Gain annuel (kWh) x Durée de vie (an) x Coefficient d'actualisation

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les acteurs des CEE

Concrètement, les « Obligés » réalisent des économies d'énergie en :

- Conduisant des actions directes auprès de leurs abonnés en les incitant à investir dans des équipements économes en énergie
- Achetant, sur le marché national, des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

Ces CEE sont délivrés notamment aux collectivités (appelées « Non Obligés ou Éligibles ») lorsqu'elles ont effectué des travaux destinés à réaliser des économies d'énergie sur leur patrimoine.

Les acteurs des CEE	
Les « Obligés » (pour chacun, les ventes annuelles doivent dépasser un certain seuil)	Les « Éligibles » ou « Non Obligés »
Fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, chaleur ou froid par réseau) Vendeurs de carburants automobiles Vendeurs de fioul domestique	Obligés Collectivités publiques pour les actions portant sur leur patrimoine et leur territoire Anah (Agence Nationale de l'Habitat et bailleurs sociaux) Sociétés Publiques Locales (SPL) et Sociétés d'Économies Mixtes (SEM) d'efficacité énergétique avec tiers financement

Les opérations

Un catalogue d'opérations d'économies d'énergie les plus courantes donnant droit à des CEE, appelées « opérations standardisées » a été établi par arrêté ministériel.

Une fiche par opération standardisée précise les conditions d'éligibilité et les modalités d'évaluation des économies d'énergie à partir d'un montant forfaitaire prédéfini de kWh Cumac.

6 secteurs sont concernés par la réalisation d'actions d'économies d'énergie :

- Les bâtiments existants résidentiels et tertiaires (isolation, chauffage, production d'eau chaude sanitaire, éclairage, ...)
- L'industrie
- Les réseaux (chaleur, éclairage public)
- Les transports (conduite économe, ...)
- L'agriculture

À SAVOIR

Quels sont les bâtiments éligibles ?

Bâtiments existants de plus de 2 ans dans :

Secteur résidentiel :

- Logement communal

Secteur tertiaire :

- Bureaux (mairie, salle de réunion, ...)
- Enseignement (école, ...)
- Commerces (poste, ...)
- Hôtellerie, restauration (café, ...)
- Santé (hôpital de jour, ...)
- Autres (salle des fêtes, gymnase, bâtiment associatif, ...)

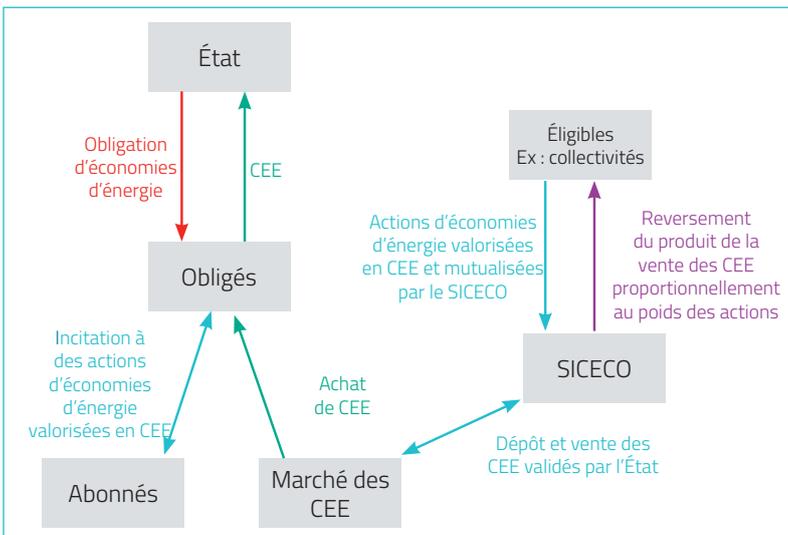
Descriptif action		Valorisation
Travaux	Quantité	Vente des CEE
Isolation de combles ou de toiture	100 m ² d'isolant	800 €
Isolation des murs par l'intérieur	100 m ² d'isolant	1 400 €
Fenêtre avec double vitrage	10 m ² de vitrage	200 €
Chaudière à condensation	200 m ² chauffés	400 €
Robinet thermostatique	1 robinet thermostatique	8 €

Exemples de valorisation pour un prix de vente de 0,35 cts € / kWh Cumac

VALORISER LES TRAVAUX DES ADHÉRENTS EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Face à la complexité de la procédure administrative, le SICECO propose à ses adhérents de gérer les CEE : pour être obtenus et avoir une certaine valeur, les CEE doivent être mutualisés afin d'atteindre le seuil d'éligibilité de 50 GWh cumac.

Qui fait quoi ?



La maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux bâtiments étant assurée par les communes, les recettes issues de la vente de ces CEE sont redistribuées directement aux communes, proportionnellement au poids des actions retenues en kWh Cumac* dans les CEE vendus. Le SICECO ne retient aucun frais de gestion.

Les sommes perçues de la vente des CEE correspondants aux travaux d'éclairage public sont mutualisées pour l'ensemble des communes adhérentes, le SICECO en assurant la maîtrise d'ouvrage et une partie des coûts. Les recettes sont réinvesties dans les travaux d'éclairage public permettant des économies d'énergie.

En revanche pour les EPCI, le SICECO conserve 30 % du bénéfice de la vente pour couvrir une partie de ses frais de gestion, le reste* étant reversé à l'EPCI.

453 000 €

SOMME REVERSÉE À 250 COLLECTIVITÉS DEPUIS 2009



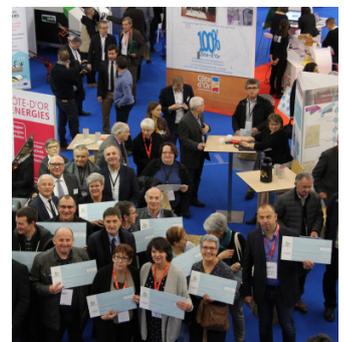
Remise CEE en 2013 :
17 338 € distribués à 11 communes



Remise CEE en 2015 :
46 000 € distribués à 78 communes



Remise CEE le 24 mai 2017 :
172 000 € distribués à 79 collectivités



Remise CEE le 15 décembre 2017 :
52 000 € distribués à 24 collectivités

LES LAURÉATS 1/3

ARRANS	1 139 €
Salle des fêtes	
Isolation des murs Installation d'une VMC	
BAIGNEUX-LES-JUIFS	134 €
Logement communal	
Remplacement des menuiseries	
BEAUNE	12 069 €
Bâtiment Lorraine	
Remplacement des menuiseries de l'annexe	
Palais des Congrès	
Isolation de la toiture terrasse	
BLIGNY-SUR-OUCHÉ	9 080 €
Bibliothèque	
Isolation des combles et des murs Remplacement des menuiseries	
BOUILLAND	4 084 €
Mairie	
Isolation des combles et des murs	
BRAIN	60 €
Mairie	
Remplacement des menuiseries	
CERILLY	2 462 €
Logement communal	
Isolation des murs	
CHAUGEY	370 €
Logement communal	
Remplacement des menuiseries	
CHAUMONT-LE-BOIS	280 €
Salle de rencontre et de loisirs	
Remplacement des menuiseries Installation d'une VMC	
Logement communal	
Installation d'un poêle à bois	
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA TILLE ET DE L'IGNON	2 946 €
Château Charbonnel	
Isolation des murs Installation de LED	
CRECEY-SUR-TILLE	2 991 €
Bâtiment communal	
Isolation des murs et des combles Installation de pompes à chaleur (PAC) air/eau Installation d'une VMC	
LA ROCHEPOT	3 063 €
Presbytère	
Isolation des combles Remplacement des menuiseries Installation d'une chaudière à condensation	
Logements communaux	
Installation d'une VMC hygroréglable	

LES LAURÉATS 2/3

LADOIX-SERRIGNY	2 842 €
Mairie Installation d'une chaudière à condensation	
École Installation d'une chaudière à condensation	
LUX	60 €
Bibliothèque Remplacement des menuiseries	
MAREY-SUR-TILLE	60 €
Mairie Remplacement des menuiseries	
MARIGNY-LE-CAHOUËT	2 169 €
Logements communaux Isolation des murs et des combles Mise en place d'un système de régulation du chauffage dans les logements de la mairie	
MENETREUX-LE-PITTOIS	328 €
Mairie Installation d'une chaudière à condensation	
MOLOY	960 €
Mairie Remplacement des menuiseries	
MONTOT	1 640 €
Annexe mairie Isolation des murs et des combles Remplacement des menuiseries	
ORVILLE	8 470 €
Logement communal Isolation des murs et des combles Remplacement des menuiseries	
PAGNY-LA-VILLE	312 €
Logement communal Installation d'une pompe à chaleur (PAC) air/eau	
PLUVAUT	1 439 €
Logement de la Poste Isolation des combles	
RECEY-SUR-OURCE	1 660 €
Gendarmerie Installation d'une chaudière à condensation	
SAINT-SYMPHORIEN-SUR-SAÔNE	144 €
École Installation d'une chaudière à condensation	
SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE	1 405 €
Salle des fêtes Isolation des combles	
SAUSSY	11 283 €
Logements communaux Isolation des murs, des combles et du plancher bas Installation d'un poêle à granulés Mise en place d'une VMC hygroréglable	

LES LAURÉATS 3/3

SELONGEY 10 740 €

Maison Requichot

Isolation des murs et des combles
Remplacement des menuiseries

THOISY-LE-DÉSERT 7 686 €

Logements communaux

Isolation des murs et des combles
Installation d'un poêle à granulés
Installation d'un chauffe-eau thermodynamique

VERONNES 379 €

Salle à usage multiple

Remplacement des menuiseries

VIC-DE-CHASSENAY 7 311 €

Espace de rencontre et de loisirs

Isolation des murs et du plafond
Installation d'une chaudière à condensation

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or

Constitué en 1947, le SICECO est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 680 communes et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, éclairage public, énergie (maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), bornes de recharge pour véhicules électriques, cartographie et service d'information géographique.

Territoire du SICECO

